



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1535

Voeu présenté par les groupes Lyon en Commun, les Socialistes, la Gauche Sociale et Ecologique et les Ecologistes pour "une meilleure qualité de vie : préservons l'air, développons les mobilités"

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme GEORGEL Nadine

SEANCE DU 10 FÉVRIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 15 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 FEVRIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 16 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PERRIN (pouvoir à Mme POPOFF), M. HERNANDEZ (pouvoir à Mme BORBON), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à Mme GOUST)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1535 - VOEU PRESENTE PAR LES GROUPE LYON EN COMMUN, LES SOCIALISTES, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE ET LES ECOLOGISTES RELATIF A " POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE : PRESERVONS L'AIR, DEVELOPPONS LES MOBILITES" (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 février 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le conseil Municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local qui ne relève pas des compétences de la Ville de Lyon.

Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du conseil municipal en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le maire ou son représentant en conférence des présidents. »

Considérant que les groupes Lyon en Commun, les Socialistes, la Gauche Sociale et Ecologique et les Ecologistes ont déposé à la Direction des assemblées le 4 février 2022, le projet de vœu ci-après annexé pour « une meilleure qualité de vie : préservons l'air, développons les mobilités ».

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

DELIBERE

- 1- Le vœu présenté par les groupes Lyon en Commun, les Socialistes, la Gauche Sociale et Ecologique et les Ecologistes pour « une meilleure qualité de vie : préservons l'air, développons les mobilités », est adopté.

- 2- M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Vœu : « Pour une meilleure qualité de vie : préservons l'air, développons les mobilités »

La Métropole de Lyon veut amplifier la zone à faible émissions (ZFE), mise en place en 2019. Elle propose ainsi, dans un premier temps, d'interdire la circulation des véhicules particuliers et des deux-roues motorisés, classés Crit'air 5 et non-classés, au deuxième semestre 2022.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, ces mesures doivent contribuer à réduire le nombre de trajets effectués en voiture individuelle, en favorisant les alternatives à ce mode de déplacement, tels les modes actifs, le covoiturage ou encore les transports en commun. C'est ce panel d'alternatives qui permettra de limiter l'usage de la voiture individuelle.

Afin de limiter l'utilisation de ces derniers, il est nécessaire de renforcer l'offre de transport existante, s'agissant des capacités, des fréquences ou encore des plages horaires.

Pour les personnes les plus modestes, des tarifs sociaux et solidaires peuvent être également proposés. C'est d'ailleurs chose faite : le Sytral a créé des abonnements solidaires gratuits et réduits pour ces usagers et usagères.

Afin de renforcer l'accès aux transports en commun dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE, le conseil municipal de Lyon réuni lors de sa séance du 10 février 2022 demande au conseil d'administration de l'AOMTL-Sytral:

- D'évaluer l'impact et les bénéfices des tarifications sociales et solidaires mises en place début 2021 ;
- D'étudier puis expérimenter des gratuités ciblées qui permettraient un report modal depuis la voiture ;
- D'expérimenter la gratuité des transports en commun pour les moins de 12 ans.